

TABLEAU THEMATIQUE
DELEGATION DES PERSONNELS PRIVES UNSA
 06 juillet 2021

N° Registre	Thèmes	Questions des représentants du personnel UNSA	Réponses des directions
-------------	--------	---	-------------------------

	Crise sanitaire /Travail à distance																																																																			
6087	Télétravail	<p>Télétravail au sein de l'EP Demande d'un état des lieux à mi-année de la répartition des bénéficiaires de télétravail par nombre de jours télétravaillés, par direction.</p>	<p>Statistiques sur les seuls CDI :</p> <p>TELETRAVAIL validé - statistiques sur les CDI en fonction EP, au 01/07/2021 (hors CAA 2) source : RHQ le 01/07/21 traitement : Dhps30</p> <p style="background-color: yellow;">EP CDI toutes implantations</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Ponctuel</th> <th colspan="3">Nb de jours octroyés</th> <th rowspan="2">Total général</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ancien Dispositif</td> <td></td> <td>50</td> <td>18</td> <td>8</td> <td>76</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Ponctuel</td> <td>568</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>568</td> <td>39%</td> </tr> <tr> <td>Régulier</td> <td></td> <td>18</td> <td>562</td> <td>228</td> <td>808</td> <td>56%</td> </tr> <tr> <td>Total général</td> <td>568</td> <td>68</td> <td>580</td> <td>236</td> <td>1452</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">soit 62% des CDI en fonction</p> <p style="background-color: yellow;">EP CDI toutes implantations, par direction</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Ponctuel</th> <th colspan="3">Nb de jours octroyés</th> <th rowspan="2">Total général</th> </tr> <tr> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BDT</td> <td>236</td> <td>17</td> <td>144</td> <td>69</td> <td>466</td> </tr> <tr> <td>CENT.INTERIEURS</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>*</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> <td></td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>		Ponctuel	Nb de jours octroyés			Total général		1	2	3	Ancien Dispositif		50	18	8	76	5%	Ponctuel	568				568	39%	Régulier		18	562	228	808	56%	Total général	568	68	580	236	1452	100%		Ponctuel	Nb de jours octroyés			Total général	1	2	3	BDT	236	17	144	69	466	CENT.INTERIEURS						*	1	2	2		5
	Ponctuel	Nb de jours octroyés				Total général																																																														
		1	2	3																																																																
Ancien Dispositif		50	18	8	76	5%																																																														
Ponctuel	568				568	39%																																																														
Régulier		18	562	228	808	56%																																																														
Total général	568	68	580	236	1452	100%																																																														
	Ponctuel	Nb de jours octroyés			Total général																																																															
		1	2	3																																																																
BDT	236	17	144	69	466																																																															
CENT.INTERIEURS																																																																				
*	1	2	2		5																																																															

			<table border="1"> <tr><td>DEOF</td><td>23</td><td>6</td><td>38</td><td>10</td><td>77</td></tr> <tr><td>DFIN</td><td>25</td><td>4</td><td>57</td><td>1</td><td>87</td></tr> <tr><td>DG</td><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td>8</td></tr> <tr><td>DG2C</td><td>5</td><td>3</td><td>24</td><td></td><td>32</td></tr> <tr><td>DGAU</td><td>1</td><td></td><td></td><td>14</td><td>15</td></tr> <tr><td>DGDR</td><td>32</td><td>1</td><td>36</td><td>6</td><td>75</td></tr> <tr><td>DIRCOM</td><td>8</td><td></td><td>14</td><td>1</td><td>23</td></tr> <tr><td>DJF0SA</td><td>9</td><td>9</td><td>23</td><td>1</td><td>42</td></tr> <tr><td>DPS</td><td>42</td><td>9</td><td>50</td><td>19</td><td>120</td></tr> <tr><td>DRH.GROUPE</td><td>26</td><td>3</td><td>43</td><td>13</td><td>85</td></tr> <tr><td>DRIIE</td><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td>5</td></tr> <tr><td>FRR</td><td>10</td><td></td><td>15</td><td>13</td><td>38</td></tr> <tr><td>GDADFE</td><td>59</td><td>3</td><td>46</td><td>3</td><td>111</td></tr> <tr><td>SGG</td><td>78</td><td>11</td><td>88</td><td>86</td><td>263</td></tr> <tr><td>Total général</td><td>568</td><td>68</td><td>580</td><td>236</td><td>1452</td></tr> </table>	DEOF	23	6	38	10	77	DFIN	25	4	57	1	87	DG	8				8	DG2C	5	3	24		32	DGAU	1			14	15	DGDR	32	1	36	6	75	DIRCOM	8		14	1	23	DJF0SA	9	9	23	1	42	DPS	42	9	50	19	120	DRH.GROUPE	26	3	43	13	85	DRIIE	5				5	FRR	10		15	13	38	GDADFE	59	3	46	3	111	SGG	78	11	88	86	263	Total général	568	68	580	236	1452
DEOF	23	6	38	10	77																																																																																								
DFIN	25	4	57	1	87																																																																																								
DG	8				8																																																																																								
DG2C	5	3	24		32																																																																																								
DGAU	1			14	15																																																																																								
DGDR	32	1	36	6	75																																																																																								
DIRCOM	8		14	1	23																																																																																								
DJF0SA	9	9	23	1	42																																																																																								
DPS	42	9	50	19	120																																																																																								
DRH.GROUPE	26	3	43	13	85																																																																																								
DRIIE	5				5																																																																																								
FRR	10		15	13	38																																																																																								
GDADFE	59	3	46	3	111																																																																																								
SGG	78	11	88	86	263																																																																																								
Total général	568	68	580	236	1452																																																																																								
			*centres intérieurs : missions temporaires, permanents syndicaux																																																																																										
6083	Télétravail en Ile-de-France	<p>Télétravail en Ile de France Demande d'un point bilan sur les demandes de télétravail dans les différentes directions franciliennes avec indication du nombre de jours accordés. L'accord ne semble pas respecté dans la plupart des directions franciliennes où les demandes de 3 jours de télétravail seraient systématiquement refusées, notamment au motif d'une jauge d'effectif quotidien d'au moins 50 %.</p>	<p>Statistiques sur les seuls CDI :</p> <p>PARIS uniquement Implantation CDI</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">ponctuel</th> <th colspan="3">Nb de jours octroyés</th> <th rowspan="2">Total général</th> </tr> <tr> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>BDT</td><td>95</td><td>10</td><td>137</td><td>65</td><td>307</td></tr> <tr><td>CENT.INTERIEUR S*</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td></td><td>4</td></tr> <tr><td>DEOF</td><td>23</td><td>6</td><td>38</td><td>10</td><td>77</td></tr> <tr><td>DFIN</td><td>25</td><td>4</td><td>57</td><td>1</td><td>87</td></tr> <tr><td>DG</td><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td>8</td></tr> <tr><td>DG2C</td><td>4</td><td>3</td><td>24</td><td></td><td>31</td></tr> <tr><td>DGAU</td><td>1</td><td></td><td></td><td>14</td><td>15</td></tr> <tr><td>DGDR</td><td>30</td><td>1</td><td>34</td><td>4</td><td>69</td></tr> <tr><td>DIRCOM</td><td>8</td><td></td><td>13</td><td>1</td><td>22</td></tr> <tr><td>DJF0SA</td><td>9</td><td>9</td><td>23</td><td>1</td><td>42</td></tr> </tbody> </table>		ponctuel	Nb de jours octroyés			Total général	1	2	3	BDT	95	10	137	65	307	CENT.INTERIEUR S*	1	1	2		4	DEOF	23	6	38	10	77	DFIN	25	4	57	1	87	DG	8				8	DG2C	4	3	24		31	DGAU	1			14	15	DGDR	30	1	34	4	69	DIRCOM	8		13	1	22	DJF0SA	9	9	23	1	42																					
	ponctuel	Nb de jours octroyés				Total général																																																																																							
		1	2	3																																																																																									
BDT	95	10	137	65	307																																																																																								
CENT.INTERIEUR S*	1	1	2		4																																																																																								
DEOF	23	6	38	10	77																																																																																								
DFIN	25	4	57	1	87																																																																																								
DG	8				8																																																																																								
DG2C	4	3	24		31																																																																																								
DGAU	1			14	15																																																																																								
DGDR	30	1	34	4	69																																																																																								
DIRCOM	8		13	1	22																																																																																								
DJF0SA	9	9	23	1	42																																																																																								

			<table border="1"> <tr><td>DPS</td><td>20</td><td>2</td><td>26</td><td>12</td><td>60</td></tr> <tr><td>DRH.GROUPE</td><td>24</td><td>3</td><td>42</td><td>12</td><td>81</td></tr> <tr><td>DRIIE</td><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td>5</td></tr> <tr><td>FRR</td><td>10</td><td></td><td>15</td><td>13</td><td>38</td></tr> <tr><td>GDADFE</td><td>59</td><td>3</td><td>46</td><td>3</td><td>111</td></tr> <tr><td>SGG</td><td>62</td><td>9</td><td>82</td><td>74</td><td>227</td></tr> <tr><td>Total général</td><td>384</td><td>51</td><td>539</td><td>210</td><td>1184</td></tr> </table> <p>*centres intérieurs : missions temporaires, permanents syndicaux</p> <table border="1"> <tr><td>%</td><td>32%</td><td>4%</td><td>46%</td><td>18%</td><td>100%</td></tr> </table>	DPS	20	2	26	12	60	DRH.GROUPE	24	3	42	12	81	DRIIE	5				5	FRR	10		15	13	38	GDADFE	59	3	46	3	111	SGG	62	9	82	74	227	Total général	384	51	539	210	1184	%	32%	4%	46%	18%	100%
DPS	20	2	26	12	60																																														
DRH.GROUPE	24	3	42	12	81																																														
DRIIE	5				5																																														
FRR	10		15	13	38																																														
GDADFE	59	3	46	3	111																																														
SGG	62	9	82	74	227																																														
Total général	384	51	539	210	1184																																														
%	32%	4%	46%	18%	100%																																														
6084	Equipement télétravail et TOD	Télétravail et TOD – équipement Est-il obligatoire pour bénéficier du télétravail/TOD d'être équipé d'une box personnelle ? Est-il possible d'utiliser le smartphone professionnel comme borne WiFi ?	L'agent n'est pas dans l'obligation de disposer d'une box internet pour bénéficier du télétravail, même si cela est préconisé. L'agent peut en effet utiliser son smartphone professionnel en partage de connexion.																																																
	GESTION DU TEMPS																																																		
6094	Elections régionales et autorisations d'absence	<u>Question posée dans une précédente réunion DPP en attente de réponse :</u> Elections régionales & autorisations d'absence Quelles sont les dispositions applicables aux personnels candidat-e-s aux prochaines élections régionales ? Peut-on avoir un rappel des règles, des droits, des obligations ainsi que de la déontologie ? Les salariés qui envisageraient de se présenter sur des listes ont besoin de les connaître tant pour le temps de la campagne électorale qu'ensuite s'ils se retrouvent en situation d'exercer un mandat local. La note de 2014 relative aux autorisations d'absence figurant sur NEXT est-elle toujours valide ? Qu'en est-il de l'actualisation demandée par l'UNSA en mars 2020 que la direction s'était engagée à produire en juin 2020 ? Réponse de la direction :	La publication de ces 2 fiches en remplacement de la note actuelle se fera au plus tard le 16 juillet prochain.																																																

		<p><i>La Direction prend le point et apportera les éléments de réponse à la prochaine réunion des DPP.</i></p> <p><u>Réponse de la direction</u> La note de 2014 va être remplacée sur NEXT par 2 fiches : « Vous êtes candidat(e) à une élection » et « Vous exercez un mandat », en se fondant sur la fiche spécifique figurant sur le site service-public.fr : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34225</p> <p>A quel moment est-il envisagé d’actualiser l’information sur NEXT ?</p>	
	<p>EPA</p>		
<p>6086</p>	<p>Recours EPA, PVO et ICPVO</p>	<p>Recours EPA & PVO-ICPVO Quelle est la procédure en matière de recours EPA, PVO et ICPVO ? Plusieurs collègues s’étonnent de n’avoir reçu ni AR, ni de réponse non plus. Quels sont les délais de réponse ? Combien de recours ont été déposés ?</p>	<p>Un salarié peut faire un recours auprès de sa hiérarchie, ainsi qu’un recours de droit commun sur le compte-rendu EPA , en saisissant les délégués du personnel ainsi que le Conseil des prud’hommes.Parallèlement au recours de droit commun, le décret du 28 juillet 2010 (voir article 6) prévoit un recours hiérarchique spécifique sur le compte-rendu EPA, dont la procédure est détaillée dans la fiche Next : https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_1971705/entretien-professionnel-annuel-epa</p> <p>La Direction va étudier les moyens lui permettant de simplifier et d’accélérer le traitement des recours individuels.</p> <p>Si un agent souhaite faire un recours sur le taux d’atteinte de PVO retenu par sa hiérarchie, il doit adresser un courrier argumenté à son service RH de proximité qui étudiera sa demande, en relation avec</p>

			<p>son supérieur hiérarchique direct et éventuellement l'autorité hiérarchique concernée.</p> <p>Concernant l'ICPVO, la procédure est identique</p> <p>Les délais de réponse sont d'environ 2 mois. A date, on dénombre 5 recours sur la PVO et 2 sur le calcul de l'ICPVO.</p>
	PRIMES		
6090	Rémunération des apprentis	<p><u>Question posée dans une précédente réunion DPP en attente de réponse :</u></p> <p>Apprentis Quel est le barème de rémunération des apprentis ? Figure-t-il sur Next ?</p> <p><u>Réponse de la Direction</u> <i>La rémunération des apprentis dépend de l'âge de l'apprenti, de l'année d'apprentissage, du diplôme préparé et d'un éventuel contrat précédent.</i> <i>La Direction prend le point sur la demande d'établissement d'un barème indicatif.</i></p>	<p>La Direction transmet en annexe un tableau récapitulatif.</p>
6092	Fiche financière dans ADERH	<p><u>Question posée dans une précédente réunion DPP en attente de réponse :</u></p> <p>ADERH – fiche financière Pour quelle(s) raison(s) les salariés de l'EP ne disposent-ils pas sur ADERH d'une fiche financière à l'instar de ce qui existe pour nos collègues fonctionnaires ?</p> <p><u>Réponse de la direction</u> <i>La Direction prend le point.</i></p>	<p>La fiche financière des fonctionnaires leur permet de visualiser leur évolution PFT ainsi que la NBI s'ils en bénéficient ; éléments de rémunération qui n'existent pas pour les salarié. A l'issue de la campagne PFT c'est cette fiche financière qui leur permet de connaître le % d'augmentation attribué au titre de la campagne car contrairement aux salariés ils ne reçoivent pas de notification. L'information sur la rémunération annuelle brute (n-1) a été ajoutée pour qu'ils puissent plus facilement effectuer une simulation des cotisations mutuelle s'ils souhaitent adhérer à l'IPSEC.</p> <p>Pour rappel, la fiche individuelle disponible pour les salariés permet de visualiser l'indice de rémunération et le taux de PVO. En cas de rattrapage au titre de l'égalité professionnelle F/H, ils reçoivent une notification.</p>
6093	Fiche Next PVO	<p><u>Question posée dans une précédente réunion DPP en attente de réponse :</u></p>	<p>La fiche NEXT concernant la PVO a été mise à jour</p>

		<p>Fiche NEXT PVO L'UNSA demande qu'une fiche NEXT sur la PVO soit réalisée, précisant notamment que la PVO dépend de l'atteinte des objectifs et non de la présence, ainsi que la procédure de recours sur PVO (et recours EPA sur objectifs) pour tous les personnels, avec indication des modalités de calcul de la PVOC et de la PVOI. Il conviendrait d'y faire figurer également les taux de PVO par métier (cf. réunion de cartographie des taux de PVO de novembre 2020) ainsi que les modalités d'attribution de la PVO en fonction des positions administratives – notamment congés maladie, départs en CAA ou RCC.</p> <p><u>Réponse de la direction</u> La Direction prend le point.</p>															
	EPARGNE SALARIALE																
6089	Informatin modification fonds EPSSENS	<p>EPSSENS information changement fonds DEFIS Nous avons été interpellés par un certain nombre de collègues à la suite de l'envoi par EPSSENS d'une note d'information concernant le fonds DEFIS. Cette note annonçant des modifications à compter de juillet prochain est en effet peu compréhensible et interroge sur les changements récurrents intervenant au sein d'EPSSENS. Merci d'apporter des explications plus précises et explicites à ce sujet.</p>	<p>Le courriel aux porteurs de parts du fonds « DEFIS » est un document institutionnel réglementé.</p> <p>Sur le fond, la modification qu'EPSSENS a communiqué aux porteurs de part peut être ainsi expliquée :</p> <p>Le FCPE « DEFIS » passera en fonds nourricier à partir du 19 juillet 2021, et va être investi à 100 % dans un fonds maître, en l'occurrence « MHGA DEFIS » ; cela permet aux gérants du FCPE d'élargir la recherche de performance à l'international.</p> <p>Cette évolution est susceptible d'engendrer une augmentation des frais indirects.</p> <p>Les frais indirects sont de 1,50% maximum.</p> <p>Dans la limite de ce plafond de 1,50%, les frais indirects actuels pourront donc augmenter mais cette augmentation devrait être relativement neutre pour les porteurs de parts, puisqu'une rétrocession est mise en place afin d'atténuer ou de neutraliser cette hausse éventuelle.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Aujourd'hui</th> <th>FDG ind</th> <th>Total</th> <th>A partir du 19 juillet</th> <th>FDG ind</th> <th>Retrocession</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>1,50%</td> <td>1,50%</td> <td></td> <td>2,05%</td> <td>0,55%</td> <td>1,50%</td> </tr> </tbody> </table>	Aujourd'hui	FDG ind	Total	A partir du 19 juillet	FDG ind	Retrocession	Total		1,50%	1,50%		2,05%	0,55%	1,50%
Aujourd'hui	FDG ind	Total	A partir du 19 juillet	FDG ind	Retrocession	Total											
	1,50%	1,50%		2,05%	0,55%	1,50%											

	DIVERS		
6085	Œuvre installée sur la façade du site rue de Lille	<p>Œuvre Alexandre Lenoir Pourriez-vous svp nous indiquer le coût de l'acquisition et de l'installation de l'œuvre « La Source » d'Alexandre Lenoir installée sur la façade en rénovation de la CDC ? L'œuvre (format 2m x 1.4m) a-t-elle été acquise par la CDC ? www.leparisien.fr – Elodie Soulié – 02/06/2021</p> <p><i>Les entreprises et propriétaires privés ont pris l'initiative d'accrocher des reproductions d'œuvres artistiques sur des bâches devant des travaux en construction. Une reproduction sur 500 mètres carrés de « la Source » du jeune artiste Alexandre Lenoir a été installée sur la façade en rénovation de la Caisse des Dépôts. Son président, Éric Lombard, a affirmé que « c'était un pari, car nous ne savions pas du tout ce qu'il nous proposerait. Le résultat dépasse toutes nos attentes et me semble symbolique de la vie. Cette forêt luxuriante, tout le monde l'adore, les salariés de la CDC l'ont même installée en fond d'écran d'ordinateurs ! Elle restera exposée dans un endroit où passent les gens. » Cette idée est née de Magent'Art, une agence qui propose aux entreprises et aux propriétaires privés de soutenir la création artistique et son accès à tous. Selon David-Hervé Boutin, cofondateur et directeur de Magent'Art, « l'idée est de lancer un mouvement, de créer des rencontres et faire passer un message qui a du sens dans la ville. »</i></p>	<p>Cette opération est en lien avec les axes de notre mécénat, en termes de soutien aux jeunes talents. L'achat de l'œuvre a été réalisé au titre du mécénat sans référence de prix. Le coût de cette installation éphémère est de 100K€, étant précisé que cette opération a fait parler de la Caisse des Dépôts de façon positive, et qu'une réflexion est en cours sur la seconde vie de la bâche en lien avec un ESAT.</p>
6088	Présence de rongeurs	<p>Hygiène et sécurité – présence rongeurs au 56RDL et A1 La présence de rongeurs dans les locaux de l'EP, au 4^{ème} étage du 56RDL et A1 notamment, nous a été signalée. Qu'en est-il exactement ? Quelles mesures ont-elles été mises en place ?</p>	<p>Les services du Secrétariat général sont fréquemment sollicités en raison de la présence de rongeurs dans nos immeubles. La prise de repas dans les espaces de travail et le stockage de nourriture dans les bureaux</p>

			favorise la prolifération de ces animaux. Tous nos immeubles font l'objet de campagnes de désinfestation permanentes et en cas de recrudescence de rongeurs identifiée, nous procédons à des campagnes ciblées.
6091	Forfait mobilité durable	<p><u>Question posée dans une précédente réunion DPP en attente de réponse :</u></p> <p>Forfaits mobilité durables Peut-on avoir des chiffres sur les demandes de forfaits mobilité durable vs prise en charge 50% des abonnements transports ?</p> <p><u>Réponse de la direction</u> <i>Les demandes sont encore en cours de traitement. A date et en l'état du dépouillement, les services de la gestion administrative ont reçu 262 adhésions au forfait mobilité durable. L'ensemble des demandes n'a pas encore été traité. Des statistiques fiabilisées pourront être produites à l'issue du dépouillement de la campagne. Les statistiques fiabilisées évoquées sont-elles maintenant disponibles ?</i></p> <p><u>Réponse de la direction</u> Le traitement des dossiers n'est pas encore terminé.</p>	<p>Au 2 juillet, 298 demandes de forfait mobilité durable ont été reçues et instruites.</p> <p>A noter que le premier versement aura lieu en janvier 2022 au titre de l'année 2021.</p>

Annexe 1

Tableau relatif à la rémunération des apprentis

Rémunération brute minimale 2021								
	16-17 ans		18-20 ans		21-25 ans		26 ans et plus	
1ere année	27 % SMIC	419,74 €	43 % SMIC	668,47 €	53 % SMIC	823,93 €	100% SMIC	1 554,58 €
2eme année	39 % SMIC	606,29 €	51 % SMIC	792,84 €	61% SMIC	948,30 €		
3eme année	55 % SMIC	855,02 €	67 % SMIC	1 041,57 €	78 % SMIC	1212.58 €		